

Crédits de un dollar

Nous n'avons rien entendu sur le fond de la question, et il me semble que c'était le point auquel M. l'Orateur voulait en venir plus tôt aujourd'hui. Pour en venir à une décision motivée au sujet de tout aspect litigieux des crédits de un dollar, il aimerait entendre les points de vue des deux côtés de la Chambre. Il aimerait entendre les raisons pour lesquelles l'opposition refuse qu'un article fasse l'objet d'un crédit de un dollar, et il aimerait entendre le gouvernement défendre le point de vue opposé. En se fondant sur ces arguments, M. l'Orateur pourrait décider si cette procédure est légitime ou non. En rendant sa décision aujourd'hui, M. l'Orateur a souligné qu'il ne pouvait pas se fonder sur de tels arguments et que les faits dont il disposait pour rendre sa décision étaient limités. Il nous a proposé une façon de procéder pour éviter ce dilemme à l'avenir.

Je le répète, j'estime que la décision rendue par la présidence aujourd'hui sera très utile pour guider la Chambre à l'avenir. A mon avis, ce que M. l'Orateur a dit en rendant sa décision s'applique à ce qui s'est passé à la Chambre aujourd'hui, mais surtout à ce qui s'est passé aux comités permanents puisque les crédits qui ont fait l'objet de discussions aujourd'hui et hier ont été examinés à ces comités. Cependant, de quoi s'est-on plaint, au juste, aux comités et à la Chambre? Savons-nous exactement ce qu'on reproche à la Société pour l'expansion des exportations ou au Conseil national de l'esthétique industrielle ou à n'importe lequel des huit ou neuf autres crédits qui ont fait l'objet de plaintes? Non, l'opposition ne nous a formulé aucune objection précise et nous ne voyons donc pas pourquoi elle prétendrait maintenant que ces crédits présenteront des difficultés.

La seule objection qu'elle nous ait présentée concernait la procédure, mais comme ces questions sont soulevées pendant les journées réservées à l'opposition à la Chambre et qu'elles sont soulevées aux comités permanents, on pourrait discuter de ces questions au moment où on examinera les prévisions budgétaires et on pourrait à ce moment-là avancer des arguments pour ou contre l'inclusion de ces crédits, mais malgré l'indignation qu'ils ont exprimée aujourd'hui et hier, les députés de l'autre côté n'ont pas profité des occasions qu'ils avaient d'étudier ces crédits aux comités permanents comme ils le jugent nécessaire. A mon avis, cela indique bien quel est le vrai motif de la motion à l'étude aujourd'hui. Il est évident.

Si l'opposition a présenté cette motion, ce n'est pas parce qu'elle avait la moindre objection à ce que ces crédits de un dollar représentaient puisque personne n'a demandé de façon précise à quoi ces crédits servaient. Cela semble montrer clairement qu'en présentant cette motion, l'opposition cherche à tergiverser, à retarder et à empêcher la Chambre des communes de faire les travaux qui lui incombent. Cela dit, j'espère qu'il y aura à l'avenir un meilleur esprit de collaboration parmi les différents partis de la Chambre afin de mieux servir notre pays, ce pourquoi nous avons été élus.

Je sais que nous voulons tous nous inspirer des observations expertes de l'Orateur quant à la façon dont il aimerait régler la discussion qui se poursuivra sans nul doute au sujet de ce qui constitue un crédit valable à inclure dans ce que l'on a appelé

[M. Goodale.]

les crédits de un dollar du budget, mais j'espère que tous les députés tiendront compte des recommandations de M. l'Orateur. J'espère en outre que dorénavant, tous les députés se conduiront dans cette assemblée de façon à s'acquitter de la tâche pour laquelle ils ont été élus, c'est-à-dire fournir à notre pays un leadership efficace et étudier les questions d'actualité.

Des voix: Bravo!

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, il est regrettable que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Goodale) qui vient de terminer son discours, ait fait preuve d'une incompréhension aussi lamentable du Règlement de la Chambre. Il ressort en outre de ses propos qu'il ignore totalement ce que sont nos procédures depuis 1969, année où l'on a imposé à la Chambre ce que l'on a appelé le nouveau Règlement à la suite du recours à la clôture par ceux d'en face, mesure qui a radicalement changé le concept de l'examen du budget, aboli le comité des subsides et les motions de subsides en les remplaçant par les jours prévus. Voilà le cilice que nous a imposé le ministre des Finances (M. Macdonald) lorsqu'il était président du Conseil privé et qu'il a élaboré le système que nous avons maintenant.

Le député d'Eglinton (M. Sharp) a déploré de façon pathétique la nature de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. J'aurais cru qu'il était manifeste que ce que fait le gouvernement est illégal.

J'aimerais porter à l'attention du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, du député de Kenora-Rainy River (M. Reid), du député d'Eglinton et de tous les ministériels que M. l'Orateur Lamoureux avait statué en 1971 que de telles mesures et crédits à caractère législatif seraient illégaux sans l'autorisation de cette Chambre. Il était bien évident qu'il n'y avait aucune autorisation. Mais le gouvernement en a-t-il tenu compte? Bonté divine, presque chaque année nous avons vu le gouvernement essayer de s'esquiver, de virer court, de camoufler bien des choses. J'aurais pensé qu'un député digne de ce nom aurait jugé repréhensible l'attitude du gouvernement qui, se moquant des décisions de la présidence, essayait sans cesse de refaire la même chose.

● (1740)

Hier, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a affirmé que la Chambre avait déjà approuvé un grand nombre de ces crédits. Techniquement cette pratique est mauvaise. Il peut exister des précédents.

Pour que ce gouvernement comprenne, il faut pratiquement lui assener des coups sur la tête comme on le fait avec les bœufs. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement actuel est pris sur le fait. A deux, peut-être trois reprises on a essayé d'obtenir, à la faveur de bills de crédits supplémentaires, des pouvoirs d'emprunt qui excédaient la portée des résolutions. J'ai dû protester. Finalement, le gouvernement a eu sa leçon quand M. l'Orateur a décidé d'exclure ces crédits de la loi des subsides.